



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	04/07/2023
date de convocation :	27/06/2023

n° de délibération :	DE2023 - 30
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	9 (pour-9, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Dénomination des rues
----------------------------	------------------------------

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		absent	

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT et de l'article L 2121-30 du CGCT : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ». La loi 3DS annonce l'obligation pour toutes les communes de créer une Base Adresse Locale (BAL) standardisée et de l'intégration dans la Base Adresse Nationale (BAN) accessible sur le portail national adresse.data.gouv.fr.

Madame le Maire rappelle :

- la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2003 donnant les noms aux rues de la commune d'Esclanèdes ;
- la délibération du Conseil Municipal n°2015-26 du 1^{er} septembre 2015 portant dénomination « Allée du 19 Mars 1962 » ;
- la délibération du Conseil Municipal n°2022-29 du 30 août 2022 portant dénomination « Rue de la Roubière » et « Rue Lou Vigna » ;
- la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales de novembre 2018.

Madame le Maire informe de la nécessité de nommer des voies communales suivantes faisant déjà parti du tableau de classement des voiries communales :

nom de la voie	description du passage de la voie	n° VC
Chemin de Costeregord	Part de la RN 88, passage à niveau côté Chanac, et se termine en impasse au niveau des maisons	42
Chemin de la Cime	Part de la VC1 Route du Fiou au nord du village du Bruel et se termine au niveau de la parcelle cadastrée A n°578.	44
Chemin de la Rocherousse	Part de la VC3 Route de la Rocherousse dans le village de la Rocherousse et se termine sur la VC1 Route du Fiou	9
Chemin du Mazet	Part de la VC2 Route d'Esclanèdes au sud-ouest du village d'Esclanèdes et se termine à l'entrée du hameau du Mazet.	5
Place de la Mairie	Située au sud-est du village du Bruel, elle est attenante à la RN 88 sur sa limite sud-est, et elle est traversée de part en part suivant une direction sud-est nord-ouest par la VC 18	36

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 048-214800567-20230704-DE2023_30-DE



	Rue du Théron.	
Route de Marance	Part de la VC7 Route des Buissières dans le sens est et se termine après les maisons et la ferme de Marance.	5
Route des Crottes	Part de la limite avec la commune de Chanac et se termine en limite ouest du hameau des Crottes.	6
Route de la Rocherousse	Part de la VC1 Route du Fiou, traverse le village de la Rocherousse suivant une direction nord-est sud-ouest, laisse à gauche la VC9 Chemin de la Rocherousse et se termine en limite ouest du village à la dernière maison.	3
Route Nationale 88	La Route Nationale 88 traverse le village du Bruel du passage à niveau SNCF côté Mende jusqu'à la Gare de Chanac.	
Rue de l'Eglise	Part de la VC32 Place d'Esclanèdes en limite nord, laisse le cimetière et l'église sur la droite et se termine en impasse au niveau du verger du Presbytère.	22
Rue du Pigeonnier	Part de la VC26 Chemin des Plos et se termine en impasse sur les parcelles cadastrées A n°1391 et n°1394.	55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les dénominations des voies suivantes : « Chemin de Costeregord », « Chemin de la Cime », « Chemin de la Rocherousse », « Chemin du Mazet », « Place de la Mairie », « Route de Marance », « Route des Crottes », « Route de la Rocherousse », « Route Nationale 88 », « Rue de l'Eglise », « Rue du Pigeonnier » ;

APPROUVE la mise à jour de la liste des noms des rues ci-annexée ;

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 048-214800567-20230704-DE2023_30-DE



**Liste des noms des rues
Commune d'Esclanèdes
Approuvée par le Conseil Municipal du 4 juillet 2023**

nom de la voie	description du passage de la voie	n° VC	références de la délibération/décision
Allée du 19 mars 1962	Part de l'angle de la VC58 Rue des Jardins, longe le Lot dans le sens nord-est et se termine sur la parcelle cadastrée A n°363.	45	n°2015-26 du 01/09/2015
Chemin de Costeregord	Part de la RN 88, au passage à niveau côté Chanac, et se termine en impasse au niveau des maisons.	42	n°2023-30 du 04/07/2023
Chemin de Fameillac	Part de la première épingle de la VC1 Route du Fiou, au passage à niveau côté Mende, jusqu'à la déchetterie, et se termine à l'entrée du lieu-dit Fameillac.	43	23/05/2003
Chemin de la Cime	Part de la VC1 Route du Fiou au nord du village du Bruel et se termine au niveau de la parcelle cadastrée A n°578.	44	n°2023-30 du 04/07/2023
Chemin de la Rocherousse	Part de la VC3 Route de la Rocherousse dans le village de la Rocherousse et se termine sur la VC1 Route du Fiou.	9	n°2023-30 du 04/07/2023
Chemin de Marance	Part de la VC4 Route de Marance, en limite de la ferme de Marance, et se termine sur la parcelle cadastrée n° 796, au niveau du réservoir d'eau potable.	40	23/05/2003
Chemin des Adouzes	Part de la VC 11 Passage de l'Ayre, dessert des habitations et se termine sur la VC17 Rue de la Cime.	10	23/05/2003
Chemin des Buisnières	Part de la VC7 Route des Buisnières dans la première épingle et se termine au niveau de la parcelle cadastrée A n° 1332.	27	23/05/2003
Chemin des Plos	Part de la VC7 Route des Buisnières, laisse à droite la VC55 Rue du Pigeonnier et se termine à la limite de la commune de Chanac.	26	23/05/2003
Chemin du Mazet	Part de la VC2 Route d'Esclanèdes au sud-ouest du village d'Esclanèdes et se termine à l'entrée du hameau du Mazet.	5	n°2023-30 du 04/07/2023
Le Rond	Part de la VC12 Rue du Mûrier et se termine en impasse.	19	23/05/2003
Lou pan del Reïs	Part de la VC12 Rue du Mûrier au centre du village du Bruel et se termine sur la VC10 Chemin des Adouzes.	56	23/05/2003
Montée du Fiou	Part de la VC1 Route du Fiou à proximité de son origine sur la RN 88, laisse à gauche la VC15 Rue du Mapas et se termine sur la VC1.	51	23/05/2003
Passage de l'Ayre	Part de la VC59 Rue de l'Ayre, laisse à droite la VC35 Place de l'Ayre, sur sa gauche la VC10 Chemin des Adouzes et se termine sur la VC12 Rue du Mûrier.	11	23/05/2003
Passage du Terral	Part de la VC31 Place du Terral et se termine sur la VC12 Rue du Mûrier.	21	23/05/2003
Place de la Mairie	Située au sud-est du village du Bruel, elle est attenante à la RN 88 sur sa limite sud-est, et elle est traversée de part en part suivant une direction sud-est nord-ouest par la VC18 Rue	36	n°2023-30 du 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023



ID : 048-214800567-20230704-DE2023_30-DE

	du Théron.		
Place de l'Ayre	Située au centre du village du Bruel, elle est comprise dans l'angle de la fourche formée de deux branches, l'une étant la VC11 Passage de l'Ayres et l'autre la VC59 Rue de l'Ayre.	35	23/05/2003
Place d'Esclanèdes	Située au centre du village d'Esclanèdes, elle est délimitée au nord-est et au sud-ouest par la VC2 Route d'Esclanèdes, au nord-ouest par la VC22 Rue de l'Eglise.	32	23/05/2003
Place du Four	Attenante à la RN 88 (PR 70+370), elle est délimitée au sud-est par la RN 88, à l'ouest par la VC12 Rue du Mûrier.	30	23/05/2003
Place du Terral	Attenante à la RN 88 (PR 70+310), elle est délimitée au sud-est par la RN 88 et au nord par la VC21 Rue du Terral.	31	23/05/2003
Route d'Esclanèdes	Part de la RN 88 PR 69+850, franchit la rivière Le Lot sur un pont voûte en maçonnerie, traverse le village d'Esclanèdes suivant une direction nord-est sud-ouest, laisse à gauche la VC5 Chemin du Mazet et se termine sur la limite de la commune de Chanac.	2	23/05/2003
Route de la Rocherousse	Part de la VC1 Route du Fiou, traverse le village de la Rocherousse suivant une direction nord-est sud-ouest, laisse à gauche la VC9 Chemin de la Rocherousse et se termine en limite ouest du village à la dernière maison.	3	n°2023-30 du 04/07/2023
Route de Marance	Part de la VC7 Route des Buisnières dans le sens est et se termine après les maisons et la ferme de Marance.	5	n°2023-30 du 04/07/2023
Route des Buisnières	Part de la RN 88 PR 70+500 au sud-ouest du village du Bruel, dessert le lotissement des Buisnières, le contourne, passe à côté de l'ancien réservoir d'eau potable, laisse sur sa gauche la VC54 Rue de la Roubière (traversant le lotissement « Le Clos sous Marance » et le lotissement « La Roubière »), et se termine sur la VC1, route du Fiou.	7	23/05/2003
Route des Crottes	Part de la limite avec la commune de Chanac et se termine en limite ouest du hameau des Crottes.	6	n°2023-30 du 04/07/2023
Route du Fiou	Part de la RN 88 PR 70+000 à proximité du passage à niveau SNCF en limite nord-est du village du Bruel, laisse dans le village à gauche par deux fois la VC51 Montée du Fiou, à droite la VC50 Chemin du Géon, à gauche la VC18 Rue du Théron et la VC17 Rue de la Cime, longe le ravin du Fiou puis le franchit, à droite la VC44 Chemin de la Cime, laisse à gauche la VC7 Route des Buisnières puis la VC3 Route de la Rocherousse et se termine sur la RD 808 au PR 8+411.	1	23/05/2003
Route Nationale 88	La Route Nationale 88 traverse le village du Bruel du passage à niveau SNCF côté Mende jusqu'à la Gare de Chanac.		n°2023-30 du 04/07/2023
Rue de la Cime	Part du croisement de la VC57 Rue de la Devèze et de la VC59 Rue de l'Ayre, laisse à droite la VC10 Chemin des Adouzes, à gauche la VC28 franchit le ravin du Fiou et se termine	17	23/05/2003

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023



ID : 048-214800567-20230704-DE2023_30-DE

	sur la VC1 Route du Fiou.		
Rue de la Devèze	Part de la VC7 Route des Buissières et se termine sur la VC17 Rue de la Cime.	57	23/05/2003
Rue de la Roubière	Part de la VC7 Route des Buissières, traverse le lotissement « Le Clos sous Marance » et le lotissement « La Roubière », et se termine sur la VC7 Route des Buissières, 150 m plus loin dans la direction nord.	54	n°2022-29 du 30/08/2022
Rue de l'Ayre	Part du croisement de la VC17 Rue de la Cime et de la VC57 Rue de la Devèze, laisse à gauche la VC11 passage de l'Ayre et la VC35 Place de l'Ayre, et se termine sur la VC12 Rue du Mûrier.	59	23/05/2003
Rue de l'Eglise	Part de la VC32 Place d'Esclanèdes en limite nord, laisse le cimetière et l'église sur la droite et se termine en impasse au niveau du verger du Presbytère.	22	n°2023-30 du 04/07/2023
Rue des Jardins	Part de la RN 88 PR 70+350 et 70+390, franchit la ligne SNCF par un passage inférieur de type voûte en maçonnerie, se poursuit à droite le long de la berge droite du Lot, tourne à droite à l'angle de la parcelle A n°201 et se termine sur la VC16 Rue du Chambon.	58	23/05/2003
Rue du Chambon	Part de la RN 88 PR 70+450 en limite sud-ouest du village du Bruel, franchit la ligne SNCF par un passage inférieur de type voûte en maçonnerie, laisse à gauche la VC58 Rue des Jardins, longe la ligne SNCF et se termine au dernier bâtiment en limite sud-ouest du village du Bruel, face à la limite sud-ouest de la parcelle cadastrée A n°215.	16	23/05/2023
Rue du Mapas	Part de la VC51 Montée du Fiou dans le sens nord-est et se termine en impasse.	15	23/05/2003
Rue du Mûrier	Part de la VC18 Rue du Théron, laisse à gauche la VC21 Passage du Terral, à droite la VC56 Lou pan de Reïs, à gauche la VC20 Rue du Terral, à droite la VC59 Rue de l'Ayre, laisse à droite la VC19 Rue Le Rond et se termine sur la VC7 Route des Buissières.	12	23/05/2023
Rue du Pigeonnier	Part de la VC26 Chemin des Plos et se termine en impasse sur les parcelles cadastrées A n°1391 et n°1394.	55	n°2023-30 du 04/07/2023
Rue du Terral	Part de la RN 88 PR 70+350 et se termine sur la VC12 Rue du Mûrier.	20	23/05/2003
Rue du Théron	Part de la RN 88 PR 70+230, laisse à sa gauche la VC36 Place de la Mairie et la VC12 Rue du Mûrier et se termine sur la VC1 Route du Fiou.	18	23/05/2003
Rue Lou Vigna	Part de la VC55 Rue du Pigeonnier dans la direction ouest, traverse le lotissement « Lou Vigna » et se termine aux dernières maisons.		n°2022-29 du 30/08/2022